

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral du personnel; l'Association des cadres de la Confédération ACC; transfair, Syndicat chrétien des services publics et du secteur tertiaire de la Suisse; l'Union des Cours supérieurs pour le personnel de la Confédération; le canton de Berne et la ville de Berne ont décidé d'abroger le 31 décembre 2011 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur d'*économiste diplômé en administration/économiste diplômée en administration* du 8 août 2001.

8 décembre 2009

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie